TITRE :	Soutien à l'égard de Kiashke Zaaging Anishinaabek (Première Nation de Gull Bay)
OBJET :	Revendications territoriales
PROPOSEUR(E) :	Miles Nowegejick, Chef, Première Nation de Gull Bay, ON
COPROPOSEUR(E) :	Patricia Magiskan, conseillère, mandataire, Première Nation d'Aroland, ON
DÉCISION :	Adoptée à l'unanimité - 1 abstention

ATTENDU QUE :

A. Le Chef et Conseil de la Première Nation de Gull Bay souhaitent obtenir l'appui des Chefs en assemblée et de l'Assemblée des Premières Nations (APN) pour accélérer leurs négociations concernant des terres.

B. Les gouvernements fédéral et provincial connaissent la revendication relative aux limites de Gull Bay depuis plus d'une décennie, mais aucun des deux n'a pour l'instant assumé ses obligations en vertu de l'article 35 de la *Loi constitutionnelle*, à savoir de consulter la Première Nation de Gull Bay et de permettre à celle-ci d'exercer ses droits ancestraux et issus de traités.

C. Gull Bay s'est fixée comme priorité d'obtenir la reconnaissance des vrais limites de sa réserve et la confirmation de l'existence de celles-ci par l'intermédiaire d'un processus de revendication relative aux limites qui a été engagé auprès du Canada et de l'Ontario.

D. Le Chef et Conseil de la Première Nation de Gull Bay exigent que toute activité entreprise par un tiers à proximité de Gull Bay cesse immédiatement et demeure interrompue tant que les limites de la Gull River n'auront pas été reconnues et confirmées.

POUR CES MOTIFS, les Chefs en assemblée :

1. Soutiennent la Première Nation de Gull Bay dans son processus de revendication territoriale et encouragent la province de l'Ontario et le gouvernement du Canada à travailler au règlement de cette revendication avec la Première Nation de Gull Bay.

Copie certifiée d'une résolution adoptée 13e jour de juillet 2011 à Moncton (Nouveau-Brunswick)

SHAWN A-IN-CHUT ATLEO, CHEF NATIONAL

2. Soutiennent la Première Nation de Gull Bay dans sa demande visant à faire cesser toute activité entreprise par un tiers sur son territoire tant que les limites de la Gull River n'auront pas été confirmées.

Copie certifiée d'une résolution adoptée 13e jour de juillet 2011 à Moncton (Nouveau-Brunswick)

SHAWN A-IN-CHUT ATLEO, CHEF NATIONAL